

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Montepdon
63440 SAINT PARDOUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° DC 2025-04-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 décembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

MIS EN LIGNE LE**Date de convocation** : 05 décembre 2025**22 DEC. 2025**

Nombre de membres : en exercice : 118
 Présents : 68 Pouvoirs : 5
 Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents: Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT); Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Monique BLOSSE (PONTGIBAUD); Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE); Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE); Florent BOURLON (POUZOL); Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Stéphane CANUTO (QUEUILLE); Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE); Florian CHANET (MONTPENSIER); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE); Olivier COUCHARD (MANZAT); Guillaume CRISPIN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Philippe DUDYSK (YOUX); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Josette MOULY (SERVANT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Fabien ROUX (MARCILLAT); Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuille)
 Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel) ayant donné procuration à Simon ADDERLEY (Saint Angel)
 Etienne ONZON (Combronde) ayant donné procuration à Jean-Paul POUZADOUX (Combronde)
 Jean-Luc PORTE (Jozeland) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozeland)
 Jean-Luc TIXIER (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)

Madame Sylvie DURANTEL a été élue secrétaire de séance.

**Objet : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 2026**

Il est rappelé que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif est exigible à compter de la date du raccordement au réseau d'assainissement collectif ; elle a pour but de financer les extensions des réseaux (article L1331-7 du Code de la Santé Publique).

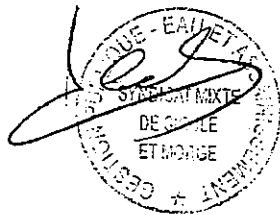
Le Président et les Vice-Présidents proposent de maintenir le montant de cette Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, fixée à 900 € HT depuis 2024.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge lors de sa réunion du 4 décembre 2025.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (73 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION):

- **DECIDE** de maintenir le tarif de 900 € HT pour les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif perçues à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 13 décembre 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX